

URB/20061 : Demande de permis d'urbanisme pour isoler le mur pignon gauche et rénover la façade à rue à l'identique ; Rue de la Limite 41; introduite par Monsieur Ramazan BULDUK rue de la Limite, 41 à 1210 Bruxelles.

AVIS

Considérant que la demande est située en zone d'habitation ainsi qu'en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001;

Considérant que le bien est repris à l'inventaire du patrimoine de Saint-Josse;

Considérant que la demande déroge à l'article 3 du Titre I du RRU (implantation de la construction - mitoyenneté);

Considérant l'accord signé par le voisin propriétaire de l'immeuble d'angle sis rue Traversière 73;

Considérant que la demande a fait l'objet d'une enquête publique du 29/08 au 12/09/2016 et n'a suscité aucune remarque;

Considérant que seul le mitoyen gauche de l'immeuble sera isolé par du polystyrène expansé d'une épaisseur de 14 cm;

Considérant que des morceaux tombent sur la voie publique;

Considérant qu'une isolation du pignon augmenterait les conditions de confort thermique et acoustique de la maison;

Considérant qu'il y a lieu d'accorder une attention toute particulière au raccord entre le retour d'isolant en façade avant et le parement de celle-ci (épaisseur de l'isolant, enduisage etc.) et de soumettre ce détail au service de l'urbanisme avant le début des travaux;

Considérant que le pignon latéral gauche est visible depuis l'espace public (situé en hauteur) et que les travaux envisagés permettront d'améliorer la vue depuis celui-ci;

La dérogation au RRU est accordée

AVIS FAVORABLE SOUS CONDITION (UNANIME)

[soumettre le détail du raccord entre le pignon et la façade avant les travaux, ainsi que la choix des teintes.